

# Protéger au mieux ce que l'on aime

Check-lists avec des conseils pour  
protéger votre bien immobilier  
des dangers naturels



# Conseils généraux

---



---

## Protection des biens:

- Les dangers naturels sont des processus normaux inévitables; une délocalisation peut toutefois permettre de réduire ou d'éliminer leur incidence.
- Une exploitation de l'espace appropriée peut permettre de réduire les risques pour les personnes, p. ex. une exploitation de l'espace extérieur et intérieur du côté opposé au danger.
- Si des mesures de protection architectonique sont nécessaires, nous recommandons la redondance. Ainsi, la protection ne repose plus uniquement sur un seul élément susceptible de défaillir et de ne plus protéger.
- Il faut privilégier les mesures de protection naturelles, en adéquation avec l'espace.
- Des mesures de protection permanentes sont préférables aux mesures temporaires: il n'est pas nécessaire de les échafauder de nouveau en cas d'événement. Les mesures de protection permanentes sont également plus fiables.
- Il est recommandé de n'utiliser que des produits certifiés et éprouvés dans la mise en place des mesures de protection.
- Pour la planification et l'édification de mesures de protection, il faut faire appel à du personnel qualifié. Les services spécialisés cantonaux ou les bureaux d'ingénierie spécialisés proposent des conseils en la matière.
- Il convient de vérifier régulièrement le caractère approprié et le bon fonctionnement des mesures de protection utilisées.

---

## Comportement:

- En dehors des mesures de protection, il convient d'instaurer un plan d'urgence qui fixe les comportements à adopter en cas d'événement. Il est recommandé également de s'entraîner à l'application de ce plan d'urgence.
- Informez-vous auprès des autorités cantonales et fédérales des dangers naturels imminents et abonnez-vous à l'alerte SMS.  
→ [www.dangers-naturels.ch](http://www.dangers-naturels.ch), [www.meteosuisse.ch](http://www.meteosuisse.ch), [www.slf.ch/bulletindavalanches](http://www.slf.ch/bulletindavalanches)  
L'Office fédéral de la protection de la population met à disposition des informations et des plans d'urgence pour faire face aux dangers naturels ou autres.  
→ [www.alertswiss.ch](http://www.alertswiss.ch)
- Préparez votre équipement d'urgence: rechargement d'un téléphone mobile, mise de côté de vêtements chauds et résistants, préparation d'une réserve en eau et aliments non périssables, mise à disposition du matériel pour ranger et nettoyer, établissement d'une liste de numéros d'appel d'urgence ainsi que d'artisans et entreprises prestataires. Prévoyez un hébergement de secours.
- Copiez les documents importants, comme le passeport et le permis de conduire et tenez-les prêts en cas d'événement.
- Tenez prête une lampe de poche pour pallier les pannes de courant.
- Ayez de l'argent comptant à disposition.
- Prévenez les voisins et veillez sur les enfants et les personnes qui ont besoin d'aide.
- Lorsque l'événement survient: restez calme, évitez la panique. Priorité majeure: garantir la protection des personnes. Informez-vous à la radio/à la télévision et suivez les instructions données par les autorités.
- Tenez-vous éloigné de la zone de danger et, si nécessaire, coupez l'électricité, le chauffage et le gaz.
- Tirez des leçons des incidents précédents et améliorez le cas échéant les mesures de protection ainsi que le plan d'urgence.

## Conseils généraux

---

---

### Conseils pour les PME (petites et moyennes entreprises):

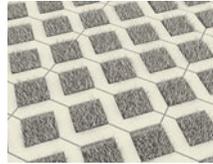
- Vérifiez et optimisez le matériel d'équipement (machines, entreposage) et les conditions d'exploitation: où faut-il s'attendre à des manques? Où faut-il s'attendre à des pannes de machines et à des pertes de matériel coûteuses et à long terme?
- Établissez un plan d'urgence adapté à votre personnel et à votre site.
- Garantissez l'alimentation de secours.
- Organisez les processus d'exploitation en fonction du danger et disposez la production et l'entrepôt selon les possibilités (ex. surélevé, à l'abri du danger).



# Check-list Crue/ Ruissellement de surface

---

## Protection des biens



Évitez les surfaces totalement imperméabilisées comme les accès ou les places de stationnement en asphalte, préférez des pavés végétalisés à travers lesquels l'eau peut s'écouler. Veillez à ce que les évacuations de toit et les canalisations ne soient pas bouchées, nettoyez-les et vérifiez-les régulièrement en particulier avant un avis d'orage.



Le bord supérieur des conduites d'aération ou soupiroux ne doit pas dépasser le niveau d'eau maximal indiqué sur la carte des dangers. Au lieu d'une fosse septique, raccordez une évacuation à la canalisation.



Disposez les portes du côté opposé au couloir d'écoulement ou étanchéifiez et consolidez-les en tenant compte du niveau d'eau maximal. Fermez les portes de l'extérieur et protégez-les par un système anti-inondation certifié.



Agencez si possible vos fenêtres du côté opposé au couloir d'écoulement ou consolidez-les pour les rendre étanches à l'eau et protégez-les par un système anti-inondation certifié.



Les sols, murs et plafonds doivent être construits de préférence dans des matériaux non sensibles à l'humidité comme le béton, la pierre naturelle, la brique, le métal, le plastique et le verre.



Disposition des installations techniques et électriques au-dessus du niveau d'eau maximal, conduites d'alimentation séparées selon que les parties du bâtiment se situent au-dessous ou au-dessus du niveau d'eau maximal.

# Check-list Crue/ Ruissellement de surface

---

## Protection des biens (suite)



Installation de clapets anti-retour qui empêchent les hautes eaux de monter et de pénétrer dans la canalisation.



Protégez l'accès au portail de garage et au garage souterrain par un système anti-inondation certifié ou, pour un garage souterrain, prévoyez une contre-pente.



Ancrage au sol du réservoir de fioul ou disposition au-dessus du niveau d'eau maximal.



Si possible, rangez les biens de valeur (valeur pécuniaire et émotionnelle) aux étages supérieurs.

## Conseils pour les PME:

- Protection des parties des installations et des produits susceptibles de subir un dommage total s'ils sont au contact avec l'eau ou en cas de forte humidité.
- Fixation des parties non mobiles des installations pour éviter qu'elles ne flottent.
- Entreposage des matières dangereuses pour l'eau et facilement inflammables comme les engrais, les peintures ou l'essence en dehors de la zone de danger.
- Pour un écoulement optimal, vérifiez, débouchez et nettoyez régulièrement les conduites d'eaux usées et les évacuations présentes sur le site.
- En cas d'avis de crue, déplacez en dehors de la zone de danger les entreposages extérieurs mis en danger et les installations mobiles. Attention: même en cas d'événement restreint, les routes peuvent ne plus être praticables.
- Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement des mesures techniques de protection crue existantes (pompes à eau, etc.) et intégrez-les dans le plan d'entretien.

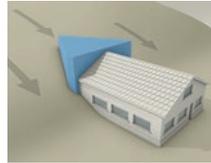
# Check-list Lave torrentielle

---

## Protection des biens



Consolidez la partie du bâtiment exposée au danger et n'y construisez pas de portes ou de fenêtres.



Du côté du bâtiment faisant face à la montagne, construction d'un coin diviseur (forme protectrice qui disperse et dévie la lave torrentielle) ou d'une digue de déviation.



Disposez les portes du côté opposé au danger ou étanchéifiez et consolidez-les en tenant compte de la pression maximale indiquée sur la carte des dangers. Fermez les portes de l'extérieur et protégez-les par un système anti-inondation certifié.



Le bord supérieur des conduites d'aération ou soupiroux ne doit pas dépasser la hauteur d'écoulement maximale indiquée sur la carte des dangers.



Agencez si possible vos fenêtres du côté opposé au danger ou, en tenant compte de la pression maximale indiquée sur la carte des dangers, consolidez-les pour les rendre étanches à l'eau et protégez-les par un système anti-inondation certifié.



Protégez l'accès au portail de garage et au garage souterrain par un système anti-inondation certifié ou, pour un garage souterrain, prévoyez une contre-pente.



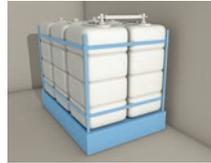
Les sols, murs et plafonds doivent être construits de préférence dans des matériaux non sensibles à l'humidité comme le béton, la pierre naturelle et la brique, le métal, le plastique ou le verre.

# Check-list

## Lave torrentielle

---

### Protection des biens (suite)



Ancrage au sol et disposition au-dessus du niveau d'eau maximal.



Disposition des installations techniques et électriques au-dessus du niveau d'eau maximal, conduites d'alimentation séparées selon que les parties du bâtiment se situent au-dessous ou au-dessus du niveau d'eau maximal.



Si possible, rangez les biens de valeur (valeur pécuniaire et émotionnelle) aux étages supérieurs.

### Comportement:

- Pendant et après un orage, ne restez pas longtemps dans un ruisseau susceptible de former de la boue. Évitez les lits des ruisseaux et les couloirs en pente.
- Quittez la zone de danger, plus précisément le côté exposé au danger.
- Après une lave torrentielle, le danger reste souvent présent. Les laves torrentielles se produisent souvent en plusieurs épisodes irréguliers.
- Obtention d'informations sur les risques de lave torrentielle, à savoir: torrents, lits étroits, couloirs en pente dans lesquels elles pourraient se déverser. Il est difficile de les prévoir avec précision. Il est donc important de s'informer sur la météo et les conditions (ex. fonte des neiges associée à de l'orage) généralement favorables à un risque accru.

### Conseils pour les PME:

- Protection des parties des installations et des produits susceptibles de subir un dommage total s'ils sont au contact avec l'eau ou en cas de forte humidité.
- Entreposage des matières dangereuses pour l'eau et facilement inflammables comme les engrais, les peintures ou l'essence en dehors de la zone de danger.

# Check-list Coulée de boue et glissement de terrain spontané

---

## Protection des biens



Consolidez la partie du bâtiment exposée au danger et n'y construisez pas de portes ou de fenêtres.



Du côté du bâtiment faisant face à la montagne, construction d'un coin diviseur (forme protectrice qui disperse et dévie les coulées de boue) ou d'une digue de déviation.



Agencez les portes et fenêtres du côté opposé au danger ou étanchéifiez et consolidez-les en tenant compte de la pression maximale. Fermez les portes de l'extérieur et protégez-les par un système anti-inondation certifié.



Protégez l'accès au portail de garage et au garage souterrain par un système anti-inondation certifié.



En cas de construction neuve: remblai du terrain.

# Check-list Coulée de boue et glissement de terrain spontané

---

---

## Protection des biens *(suite)*



Si possible, rangez les biens de valeur (valeur pécuniaire et émotionnelle) aux étages supérieurs.



Pour les glissements de terrain superficiels (jusqu'à 2 m), plantation sur la pente d'arbustes et d'arbres à racines profondes.

---

## Comportement:

- Quittez la zone de danger, plus précisément le côté exposé au danger.
- Pendant et après l'orage ainsi que pendant les longues périodes d'humidité, ne restez pas longtemps dans les zones à forte pente.

---

## Conseils pour les PME:

- Protection des parties des installations et des produits susceptibles de subir un dommage total s'ils sont au contact de l'eau ou en cas de forte humidité.
- Entreposage des matières dangereuses pour l'eau et facilement inflammables comme les engrais, les peintures ou l'essence en dehors de la zone de danger.

# Check-list Glissement de terrain permanent

---

---

## Protection des biens



Consolidation du sol. Construction monolithique (bâtiment en un seul bloc) ainsi que séparation statique du bâtiment principal et de l'extension. Installation d'une conduite d'écoulement pour les eaux de pluie et le drainage de la pente pour un sol parfaitement drainé.

---

## Conseil:

- À l'œil nu, les glissements de terrain permanents sont la plupart du temps difficiles à identifier. Un examen précis par des spécialistes s'avère donc utile (services cantonaux spécialisés ou bureaux d'ingénierie spécialisés).

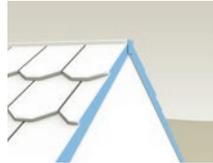
# Check-list Avalanche

---

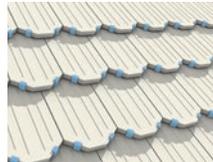
## Protection des biens



Consolidation du côté du bâtiment exposé au danger. Si possible, côté montagne, ne montez pas de portes ou de fenêtres, à défaut, uniquement de petites fenêtres. Fermez les portes de l'extérieur.



Évitez les avant-toits.



Choisissez si possible des tuiles lourdes.

Dégagez les toits (maison, auvent, jardin d'hiver) du poids de la neige pour éviter les avalanches de toit.



Digue d'interception ou de déviation du côté de la montagne en prévention des petites avalanches et des glissements.

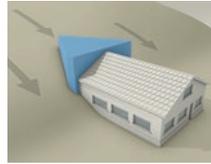


Si la topographie est adaptée: construction d'un toit-terrain.

# Check-list Avalanche

---

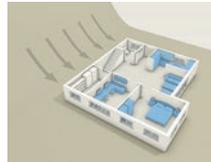
## Protection des biens (suite)



Du côté du bâtiment faisant face à la montagne, construction d'un coin diviseur (forme protectrice qui disperse et dévie les avalanches) ou d'une digue de déviation.



Si possible, n'utilisez l'espace extérieur qu'en été ou déplacez-vous de la zone de danger. En cas de glissement de neige, utilisation d'un trépied.



Si possible, ne disposez du côté de la montagne que des pièces où l'on ne passe pas beaucoup de temps (salle de bains, escaliers, couloirs, entrepôts, etc.).



Si possible, rangez les biens de valeur (valeur pécuniaire et émotionnelle) du côté opposé au danger.

# Check-list Chute (chute de pierres et de blocs)

---

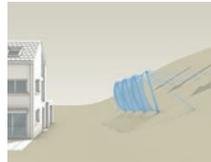
## Protection des biens



Consolidez la partie du bâtiment exposée au danger et n'y construisez pas de portes ou de fenêtres.



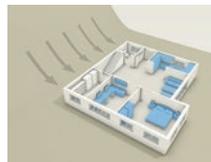
Si possible, ne montez pas de fenêtres et de portes du côté de la montagne. Protégez les fenêtres avec des barreaux en acier, les portes avec des murs de protection ou des digues de protection locales.



Mise en place d'un filet de protection contre les chutes de pierres et de blocs. Si la roche est en bordure du bâtiment: posez des treillis anti-chute, des ancrages dans la roche ou procédez au nettoyage de la roche.



Si la topographie est adaptée: construction d'un toit-terrain recouvert de terre.



Si possible, ne disposez du côté de la montagne que des pièces où l'on ne passe pas beaucoup de temps (salle de bains, escaliers, couloirs, entrepôts, etc.).



Si possible, rangez les biens de valeur (valeur pécuniaire et émotionnelle) du côté opposé au danger.

# Check-list Grêle

---

## Protection des biens



Remontez les stores à lamelles et les stores pare-soleil ainsi que les volets roulants. Le verre à vitre actuel appartient à la classe de résistance à la grêle RG 5 et est de ce fait plus solide.



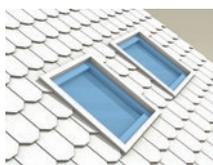
Garez la voiture dans une place de stationnement couverte, un garage ou utilisez une bâche de protection anti-grêle.



Veillez à ce que les évacuations du toit, de la terrasse et du balcon (gouttière, tube de descente, etc.) ne soient pas bouchées, nettoyez-les et vérifiez-les régulièrement.



Vérifiez régulièrement et nettoyez tous les conduits d'écoulement également en dehors du bâtiment, les conduites de drainage (conduites et bouches d'évacuation des eaux).



Pour les fenêtres de toit et les lucarnes, utilisez du verre et du plastique de la classe de résistance à la grêle RG 3 ou installez des grilles de protection contre la grêle avec un diamètre de trou maximum de 1 cm.

# Check-list Grêle

---

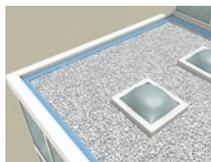
## Protection des biens (suite)



Choisissez des matériaux de construction d'une classe de résistance à la grêle suffisamment élevée. Les matériaux doivent pouvoir résister à des grêlons de jusqu'à 3 cm de diamètre (classe de résistance à la grêle RG 3). Remplacez les matériaux vieux ou cassants par de nouveaux produits résistants à la grêle.



Un toit en tuile doit être contrôlé une fois par an. Sécurisez les tuiles lâches ou remplacez-les.



Vérifiez la feuille de toit tous les 10 ans, particulièrement dans la zone du relevé.



Utilisez des cellules solaires répondant au minimum à la classe de résistance à la grêle RG 3.

# Check-list Grêle

---

---

## Comportement:

- En cas d'orage, fermez les portes et les fenêtres, le portail du garage ainsi que les autres ouvertures du bâtiment.
- Remontez tous les stores.
- Suivez l'évolution météorologique locale, tenez-vous informé.
- Observez l'évacuation des eaux du bâtiment (gouttière, tube de descente, bouches et conduites d'évacuation des eaux, etc.) déjà pendant l'orage pour pouvoir intervenir immédiatement au besoin.
- Après l'orage, enlevez sans délai les grêlons et les feuilles des évacuations bouchées.
- Après une chute de grêle, réparez immédiatement tout dommage sur le toit ou sur la façade, sans quoi la moindre précipitation pourra causer des dommages importants.

---

## Conseils:

- Abonnement à un système d'alerte de grêle:
  - Bulletin des dangers naturels de la Confédération:  
→ [www.dangers-naturels.ch](http://www.dangers-naturels.ch)
  - Application avec des prévisions météorologiques et des alertes sur les dangers naturels:  
→ [www.meteosuisse.ch](http://www.meteosuisse.ch)
- Des dommages non réparés peuvent coûter cher, même lorsqu'il s'agit de petits bâtiments comme des abris de jardin et des serres, ou encore sur les aires de jeux. Une réparation immédiate et une maintenance économisent de l'argent.
- Le répertoire grêle suisse fournit des renseignements sur des matériaux de construction spécifiques:  
→ [www.repertoiregrele.ch](http://www.repertoiregrele.ch)
- La grêle est souvent accompagnée d'un orage, veillez par conséquent également à vous protéger contre la foudre (paratonnerre, etc.).

---

## Conseils pour les PME:

- Protection des parties des installations et des produits susceptibles de subir un dommage total en cas de grêle.
- Garez le parc de véhicules dans un abri résistant à la grêle.
- Prévoyez un entrepôt couvert ou un lieu de stockage protégé pour les appareils et installations mobiles.
- Contrôlez régulièrement si les mesures techniques de protection contre la grêle (systèmes d'évacuation des eaux, commande automatique des stores, grilles de protection contre la grêle, etc.) sont appropriées et si elles fonctionnent et intégrez-les dans la planification de l'entretien.

# Check-list Tempête

---

## Protection des biens



Remontez les stores à lamelles et les stores pare-soleil, la vitre de fenêtre étant plus résistante.

Mais: fermez les volets en bois.



Contrôlez régulièrement les arbres, enlevez les branches pourries et prêtes à céder.



Sécurisez les objets non fixés (meubles de jardin, barbecue, trampoline, pots de fleur, tas de bois) et/ou rangez-les dans une zone abritée du vent.



Consolidez les constructions légères avec une fondation (par points).  
Fermez le portail du garage, les portes et les fenêtres.



Ancrage des éléments de bâtiment exposés au vent (p. ex. toit, box-garage).



Construction massive ainsi que montage solide des éléments ajoutés ou des superstructures (cheminée, antenne parabolique ou inscriptions).

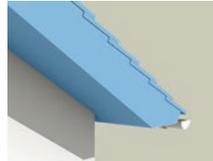
# Check-list Tempête

---

## Protection des biens (suite)



Installation des panneaux solaires réalisée dans les règles de l'art, agréée par l'installateur solaire/l'ingénieur civil.



Renforcement du toit, du lambrissage du toit ou du revêtement du berceau de toit pour ne pas offrir de surface d'attaque aux rafales de vent.



Contrôlez chaque année les tuiles, fixez les tuiles lâches, remplacez celles qui sont endommagées. Faites vérifier tous les 5 à 10 ans par des professionnels, notamment la pose de crochets tempête. Dans les zones à risques, sécurisez les tuiles avec des crochets tempête.

## Comportement:

- En cas de vent violent, fermez les portes et les fenêtres, le portail du garage ainsi que les autres ouvertures du bâtiment.
- Tenez-vous à l'écart des arbres ainsi que des objets risquant de tomber, comme les tuiles détachées ou les branches pourries.

## Conseils pour les PME:

- Vérifiez également la résistance à la tempête des annexes, des dépôts extérieurs ainsi que des constructions légères et des ouvrages provisoires.
- Sécurisez les objets non fixés tels que les outils ou les petits véhicules (tondeuses, p. ex.).
- Contrôlez régulièrement si les mesures techniques de protection contre la grêle (systèmes d'évacuation des eaux, commande automatique des stores, grilles de protection contre la grêle, etc.) sont appropriées et si elles fonctionnent, et intégrez-les dans la planification de l'entretien.

# Check-list Radon

---

## Protection des biens



Consultez le Zurich Radar des dangers naturels:

→ [www.zurich.ch/dangersnaturels](http://www.zurich.ch/dangersnaturels)

Entrez l'adresse du domicile pour savoir à quel niveau de risque se trouve le bâtiment.



Pour les bâtiments avec fondations, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) conseille une mesure du radon, même lorsque le risque lié au radon est faible. L'OFSP a publié une liste des services de mesure du radon agréés pour l'acquisition et l'évaluation de dosimètres.



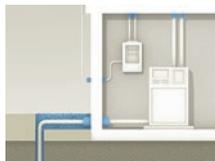
Colmatez les fissures. L'humidité et une odeur de moisi dans la cave indiquent une mauvaise circulation d'air et/ou l'infiltration d'humidité. Le radon peut également en être une des causes. Un assainissement professionnel a tendance à réduire le climat intérieur humide ainsi que les risques microbiens qui y sont liés.



Une aération soignée réduit la concentration de radon dans les pièces. Mais au bout de deux heures déjà, le niveau de départ peut être à nouveau atteint.



Pour éviter les fissures, utilisez du béton étanche à l'eau pour le radier et les murs en contact avec le terrain.



Faites passer les conduites d'eau, de gaz, de mazout, les câbles électriques et la sonde géothermique à travers les murs (et non à travers le radier). Les conduites peuvent ainsi obtenir une ventilation supplémentaire par un remblayage de gravier ou un panneau de drainage. Toutes les conduites doivent en outre être étanchéifiées dans les règles de l'art.



Le radon peut s'infiltrer dans les pièces d'habitation par les conduites ou les gaines situées à l'intérieur du bâtiment (conduites d'eau et de gaz, câble électrique, câble TV ou câble téléphonique, chauffage, cheminée, gaines techniques, cages d'ascenseur ou dévaloir à linge). C'est pourquoi celles-ci devraient être étanchéifiées dans les règles de l'art.

# Check-list Radon

---

---

## Protection des biens *(suite)*



Le radon peut entrer dans le logement par des escaliers ouverts, menant du sous-sol à l'étage supérieur. Les escaliers ouverts doivent de ce fait toujours être fermés au sous-sol par une porte étanche. Les escaliers de cave ouverts doivent être fermés au moins à un endroit par une porte étanche. Mieux vaut toutefois un accès à la cave par un escalier extérieur.



Une concentration élevée en radon concerne en règle générale les pièces situées à hauteur du sol, c'est-à-dire au sous-sol ou à flanc de coteau. Les logements au rez-de-chaussée, situés au-dessus d'une cave ou d'un vide, sont notamment également concernés.

---

## Comportement:

- Il est recommandé de ne pas ou ne plus utiliser de telles pièces comme pièces d'habitation et de séjour et de ne plus y passer que peu de temps. Dans la mesure du possible, il faudrait éviter l'aménagement de caves en locaux de séjour.
- Une mesure immédiate serait de ventiler les caves présentant une concentration élevée de radon avec des ventilateurs. Cette ventilation doit toutefois uniquement être considérée comme une mesure provisoire, parce que la ventilation de la cave est réduite en raison du refroidissement, notamment en hiver, et qu'en général les fenêtres sont fermées.

# Check-list Radon

---

---

## Nouvelle construction – conseils pour la planification:

- Détermination de la concentration en radon sur le site prévu sous  
→ [www.zurich.ch/dangersnaturels](http://www.zurich.ch/dangersnaturels)
- Étant donné qu'en raison de la géologie de surface, la concentration en radon peut fortement différer d'un endroit  
à l'autre, il n'est pas possible de définir le risque lié au radon uniquement sur la base de cartes géologiques synoptiques. C'est pourquoi, à partir d'un risque moyen d'exposition au radon, vous devriez faire appel à un géologue disposant des compétences appropriées pour évaluer le terrain de construction.
- L'évaluation de la concentration en radon détermine de manière décisive si des mesures de protection sont nécessaires et lesquelles vous devez mettre en œuvre. Veillez à ce que l'architecte tienne compte de cette évaluation lors de la planification de la construction.
- À la fin des travaux de construction et après l'emménagement dans le bâtiment, effectuez une mesure du radon. Ce mesurage de contrôle indique si les mesures de protection sont efficaces. L'Office fédéral de la santé publique, l'OFSP, a publié une liste des services de mesure agréés pour l'acquisition et l'évaluation de dosimètres.

---

## Nouvelle construction – conseils pour la construction:

- Les dalles de béton étanches d'un seul tenant offrent la meilleure protection contre le radon.
- L'utilisation de béton étanche pour le radier et les murs en contact avec les terrains évite les fissures.
- Pour les conduites traversant le radier et les murs en contact avec le terrain, utilisez un système de passage pour tuyau (RDS). Ceci vaut tout particulièrement pour les sondes et les accumulateurs géothermiques.
- Pour la ventilation contrôlée, placez la prise d'air au minimum 1,5 mètre au-dessus de la surface du sol.
- Pour les nouvelles constructions avec locaux d'habitation et de séjour en contact avec le terrain ou avec une cave naturelle, une ventilation sous la dalle de fondation (drainage du radon) est recommandée.
- La séparation entre les locaux d'habitation et les caves par des portes étanches à l'air empêche le radon de pénétrer dans les étages supérieurs.
- Un accès à la cave depuis l'extérieur de la maison offre une protection supplémentaire.

# Check-list Tremblement de terre

---

## Protection des biens



Fixez ou vissez à fond les étagères non fixées/non sécurisées ou les objets lourds installés au plafond ou au mur, susceptibles de basculer ou de tomber en cas de secousses (p. ex. revêtements de plafond, téléviseur, installation stéréo, éléments d'éclairage).



Fixez les parapets, cheminées ou éléments de façade non fixés ou insuffisamment fixés ainsi que les tuiles de toit lâches ou les murs isolés, susceptibles de basculer ou de tomber en cas de secousses.

## Rénovation/transformation:

- Pour les bâtiments existants de la classe d'ouvrage I comme les maisons d'habitation ainsi que les bureaux, commerces et bâtiments industriels de petite taille, un contrôle de la sécurité parasismique en l'absence d'un projet de rénovation n'est pas proportionné.
- Pour la transformation ou la rénovation d'un bâtiment de la classe d'ouvrage I, il est recommandé de demander à un expert si une rénovation ou transformation parasismique en vaut la peine. Comme facteurs pertinents, citons le type et le volume du projet de construction prévu, le montant de l'investissement, la valeur du bâtiment ainsi que la durée d'utilisation restante.
- Pour les bâtiments existants de la classe d'ouvrage II avec une infrastructure importante et qui sont très fréquentés comme les hôpitaux, les centres commerciaux, les écoles, les bâtiments administratifs ou les églises, un contrôle de la sécurité parasismique est recommandé.
- Les bâtiments construits après 1989 selon les normes parasismiques d'alors et après 2003 selon la norme SIA 261 sont généralement sûrs pour les personnes, un écoulement peu probable. Pour les bâtiments plus vieux, une évaluation de la sécurité parasismique est recommandée.

## Nouvelle construction:

- Pour une nouvelle construction, le respect de la sécurité parasismique selon la norme SIA 261 est une obligation légale. En cas d'événement, le bâtiment peut être endommagé mais reste évacuable; la protection des personnes est donc assurée. Les coûts supplémentaires représentent seulement 1% max. du coût de l'ouvrage.

# Check-list Tremblement de terre

---

---

## Comportement à l'intérieur du bâtiment:

- Mettez-vous à l'abri sous une table solide ou dans le châssis de porte pour vous protéger d'objets tombants (p. ex. habillage de plafond, éléments d'éclairage).
- Tenez-vous à l'écart d'objets qui peuvent basculer ou éclater (étagères, meubles lourds, bouteilles en verre, fenêtres, etc.).
- Ne quittez pas le bâtiment immédiatement, mais après avoir assuré que les environs sont sûrs et que des objets tels que des tuiles ne tombent pas.

---

## Comportement à l'extérieur:

- Restez à l'extérieur, ne vous réfugiez pas dans un bâtiment.
- Évitez la proximité de bâtiments, de ponts, de pylônes électriques ou d'arbres susceptibles de s'effondrer ou de chuter.
- Évitez/quittez rapidement les rives (risque de tsunami).
- Ne pénétrez pas dans des zones menacées par des avalanches, des chutes de pierre ou des glissements de terrain ou sortez-en immédiatement. Notamment après un tremblement de terre, le risque d'avalanche, de chute de pierres ou de glissements de terrain est plus élevé.

---

## Comportement dans un véhicule:

- Arrêtez le véhicule et ne le quittez pas pendant toute la durée du séisme.
- Autant que possible, ne vous arrêtez pas sur des ponts, dans des tunnels ou passages souterrains.
- Évitez la proximité de bâtiments.

---

## Comportement après un violent séisme:

- Attendez-vous à des répliques sismiques.
- Tenez compte du fait qu'après un séisme, il y a un risque de chute de pierres, de glissement de terrain et d'avalanche.
- Contrôlez les conduites de gaz, d'eau et d'électricité et coupez-les en cas de doute.
- Inspectez les bâtiments et les environs à la recherche d'éventuels foyers d'incendie, éteignez si possible les feux de faible importance ou alertez les pompiers.
- Il se peut que le bâtiment soit menacé d'effondrement et qu'il ne résiste éventuellement pas à un autre séisme. C'est pourquoi il faut quitter le bâtiment.
- Prudence en quittant le bâtiment, il pourrait y avoir des chutes d'objets.
- Pas de trajets privés en voiture, gardez les routes libres pour les forces d'intervention.
- Attendez-vous à des pannes de courant et prenez les mesures de prévention correspondantes.

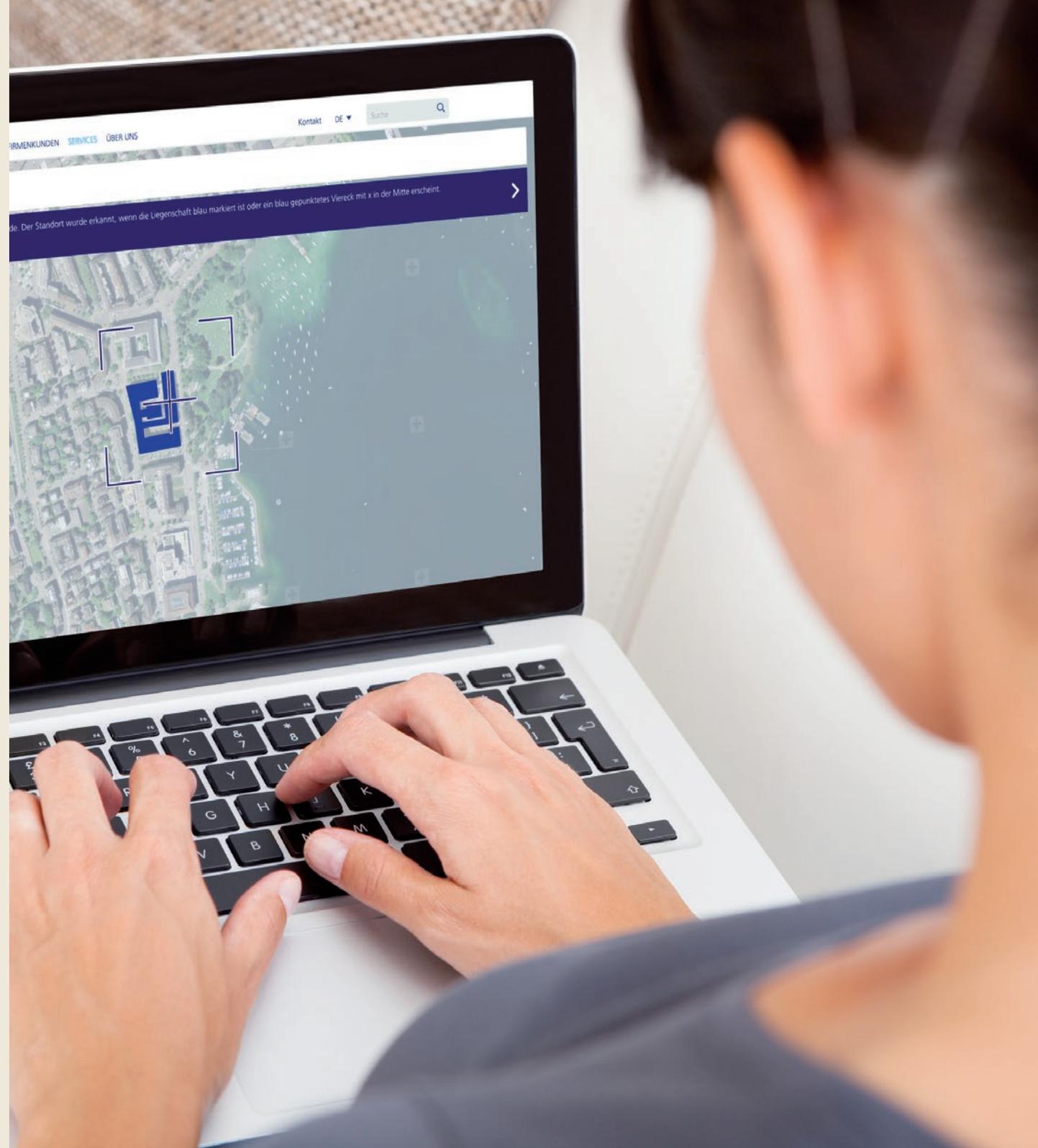
---

## Conseils pour les PME:

- Dans des bâtiments importants pour le fonctionnement, sécurisez les installations et équipements tels que tuyauteries, sprinklers, appareils de laboratoire, récipients, armoires ou rayons de stockage ainsi que les équipements de production.
- Vérifiez la protection antisismique également des annexes et dépôts extérieurs.

# Informations et services

---



## Zurich Radar des dangers naturels

**L'outil d'analyse pour votre bien immobilier. Glissement de terrain, hautes eaux, avalanche ou chute de pierres – le Zurich Radar des dangers naturels vous offre une analyse précise du lieu où se trouve votre propriété.**

L'outil d'analyse fait partie de la prévention des dangers naturels de Zurich, un programme complet développé en coopération avec divers experts pour protéger la population suisse des dangers naturels.

**Démarrer l'analyse:**

→ [www.zurich.ch/dangersnaturels](http://www.zurich.ch/dangersnaturels)

---

**Vos avantages:**

- Il suffit de saisir l'adresse de l'immeuble pour recevoir une analyse précise concernant les éventuels dangers naturels.
- Nombreux conseils d'experts qui vous montrent comment protéger votre immeuble des éventuels dangers naturels de manière efficace et avantageuse.
- Comprendre de quelle manière les dangers naturels se forment en Suisse et comment ils peuvent mettre en péril votre propriété.
- **Réfléchir aux risques, c'est agir avec prévoyance – et cela en vaut la peine, financièrement et émotionnellement.**

## Notre service en cas d'intempéries

**Qu'il s'agisse d'une tempête, d'inondations ou de grêle: en cas de sinistre, de nombreuses mesures désagréables et qui prennent du temps sont requises. En cas de sinistre, nous sommes là pour vous.**

Les intempéries et les inondations peuvent mettre à mal les bâtiments tout comme le mobilier, les machines et le paysage. Zurich vous aide à venir à bout des dommages causés par les intempéries de manière rapide et compétente. Déclarez les dommages que vous avez subis immédiatement via le numéro gratuit 0800 80 80 80 disponible 24h/24 et demandez conseil à nos experts.

---

**Appeler 0800 80 80 80**

Depuis l'étranger +41 44 628 98 98

## Je veux en savoir plus

### **Zurich Radar des dangers naturels**

Analyse du site et du bâtiment pour votre bien immobilier:

→ [www.zurich.ch/dangersnaturels](http://www.zurich.ch/dangersnaturels)

### **Dangers naturels en Suisse**

Le guide-conseil de Zurich sur les dangers naturels avec des informations de fond, des entretiens avec des experts et des personnes touchées.



---

Zurich Compagnie d'Assurances SA  
Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich  
Téléphone 0800 80 80 80, [www.zurich.ch](http://www.zurich.ch)

ZH19589f-1812

